



Conseil d'administration

332^e session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/INS/14/2

Section institutionnelle

INS

Date: 31 janvier 2018

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Deuxième rapport supplémentaire: documents soumis pour information uniquement

1. Dans le cadre du paquet de réformes, qu'il a adopté à sa 310^e session (mars 2011)¹, le Conseil d'administration a décidé que les documents portant la mention «**pour information uniquement**» seraient publiés sur le site Web du Conseil d'administration mais ne seraient pas destinés à faire l'objet d'une discussion, à moins que le groupe de sélection tripartite n'en décide autrement à la demande d'un membre du Conseil d'administration². Parmi ces documents figurent les rapports des membres du bureau du Conseil d'administration contenant des décisions prises en vertu de pouvoirs délégués³.
2. En application de cette décision, la liste de tous les documents soumis «**pour information**» à la présente session figure à la fin de l'**ordre du jour** de la session. On trouvera aussi ces documents en ligne sur la droite de la page Web des sections pertinentes du Conseil d'administration.

Projet de décision

3. *Le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans les documents énumérés à la fin de son ordre du jour.*

¹ Documents [GB.310/9/1](#) et [GB.310/PV](#), paragr. 129 a).

² Voir BIT: *Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail* (Genève, 2016), Note introductive, paragr. 33 et 44.

³ *Ibid.*, section 2.3.